



Cahuzac

sur Vère



Janvier 2018

N° 20

Infos pratiques

HORAIRES MAIRIE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17 h.
Fermeture le jeudi après-midi.

CONTACT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

GAILLAC-GRAULHET

Adresse : Le Nay, 81600 Técou
Téléphone : 05 63 83 61 61

Une antenne de la communauté fonctionne à
Castelnau de Montmiral :
Rue de La Fayette, 81140, Castelnau de Montmiral.
Tel : 05 63 814 815

ASSISTANTE SOCIALE

M^{me} SALVETAT Patricia, Permanence à la Mairie de Cahuzac sur Vère,
les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois de 9h30 à 12h.

Tél pour rendez-vous : 05 63 81 21 81

SANTÉ

Groupe Médical

Rue du Pigeonnier, en face de l'école Prim'Vère de Cahuzac

Médecine Générale

Docteurs Esquevin et Sabadie : 05 63 33 92 52

En cas d'absence de votre médecin : appelez le 39 66

Cabinet des infirmières

M^{mes} Chaucot, Giorgiutti, Mazières et Montels : 05 63 33 91 10

Kinésithérapeutes : M. Vaissières et Piludu : 05 63 40 15 57

Podologue : M^{me} Gascon : 2 jours par semaine

Diététicienne : M^{me} De Rathsamhausen :

mardi de 8h à 14h : 07 81 51 21 10

Rue du Barry

Chirurgien Dentiste : Mme Kafya Ghemari : 05 63 56 38 35

Route de Gaillac, à côté de la Poste :

Sage-femme : Mme Piludu : tél : 06 19 63 73 34

Pharmacie de la Vère : Mme El Oïdi : 05 63 55 06 61

Liste des pharmacies de garde : appelez le 32 37

CONCILIAATEUR DE JUSTICE

S'adresser à la mairie de Castelnau de Montmiral, laisser ses coordonnées et M. Vialar, coordonnateur de justice, prendra contact avec vous.

HORAIRES POSTE

L'agence postale est ouverte tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 11h 45.

MÉDIATHÈQUE

Horaires habituels d'ouverture au public : les mercredis et samedis de 9h30 à 12h et les mardis de 14h30 à 17 heures.

Tel : 05 63 33 91 72

HALTE GARDERIE

de l'association « Le Ballon Voyageur » : accueil des enfants de 3 mois à 5 ans, les lundis, mercredis et vendredis de 8h 45 à 12h 15 dans les locaux de l'ancienne école de Cahuzac sur Vère, et le mardi matin aux mêmes horaires, à l'accueil Petite Enfance de Castelnau de Montmiral (Mairie annexe).
Tél : 05 63 33 10 47, ou 05 63 40 51 46 . ballonvoyageur@free.fr

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, s'adresser à la Mairie de Gaillac (05 63 81 20 20) ou de Cordes sur Ciel (05 63 56 00 40) pour les mairies les plus proches.

Pièces à fournir à la mairie du domicile :

Formulaire de demande + 2 photos + justificatif de domicile récent à votre nom + un acte de naissance si pas de carte sécurisée présentée + une ancienne carte si renouvellement ou modification + un timbre fiscal de 25 € si perte ou vol de la carte.

RECENSEMENT MILITAIRE

Attention ! Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à partir du jour de leurs 16 ans.

Cette formalité est indispensable pour s'inscrire au permis de conduire et aux examens.

INSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Pour voter l'année prochaine, les inscriptions sur les listes électorales seront reçues à la mairie jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Conditions pour être inscrit : avoir son domicile dans la commune, ou payer la taxe foncière depuis 5 ans, ou y avoir sa résidence depuis 6 mois. Pour les ressortissants de la Communauté Européenne, les règles sont les mêmes. Possibilité de s'inscrire sur 2 listes (pour les élections municipales et pour le parlement européen). **Pour les jeunes de 18 ans**, un courrier vous est adressé par la mairie stipulant que vous devez vous présenter au secrétariat avec la carte d'identité et un justificatif de domicile afin de valider votre inscription.

RAPPEL INSCRIPTION ÉCOLE

Les enfants de 3 ans, ou plus, en 2017 devront se faire inscrire à l'école et à la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet pour la rentrée de septembre. Adresse : Rue des Ecoles, 81140, Cahuzac sur Vère, Téléphone : 05 63 33 91 89

STATIONNEMENT RUE DU BARRY

La municipalité rappelle que, dans la rue du Barry, rue étroite et commerçante, le stationnement est limité à 5 minutes.

Les voitures ne doivent donc pas y être garées en permanence. Pour cela, le Mercadial tout proche est le parking adapté.



DÉCHETTERIES

Vous pouvez aller déposer vos déchets divers dans les déchetteries de Gaillac ou de Castelnau de Montmiral :

Horaires d'ouverture :

Gaillac : du Lundi au Samedi, de 8 h à 12h et de 14h à 17h50.

Castelnau : mercredi 9h-12h, jeudi 14h-18h, samedi 9h-12h et 14h-18h. Le dépôt de déchets est gratuit pour les particuliers.

Vous pouvez aussi retirer gratuitement du compost 100% végétal à la Déchetterie de Castelnau.

« LA P'TITE FRIPERIE »

Une équipe de bénévoles récupère les vêtements dont vous ne voulez plus, les restaure et les revend à un prix symbolique.

Adresse : route de Gaillac, Cahuzac sur Vère

Présidente : Mme Kolh / 05 63 33 91 65

TRI SÉLECTIF ET SACS JAUNES

Les sacs sont à retirer au secrétariat de mairie. Ils sont recyclables et doivent être utilisés seulement pour les bacs jaunes après tri sélectif du contenu. Ils vous seront remis **gratuitement** : 2 rouleaux par an et par foyer. Pour tout renseignement, contactez la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au 05.63.814.815.



Le Mot du maire

Michel Bonnet
Maire de Cahuzac-sur-Vère

Dans quelques jours, un de nos employés municipaux, Philippe MANDIRAC, va nous quitter pour prendre une retraite que nous lui souhaitons longue et paisible. Philippe est entré le 01 avril 1982 au service de la mairie. Il aura montré son savoir faire à plusieurs équipes municipales et marqué de son empreinte de nombreux endroits de la commune. Parmi ceux-ci, la construction de la caserne des pompiers, ce corps dont il restera encore le capitaine pour quelques années. **Bonne retraite Philippe.**



Il est remplacé, pour servir la commune, par M. Pradel Frédéric habitant au Mas des Vignes et qui était auparavant cadre chez Alphacan à Gaillac.

Bienvenue à Frédéric Pradel qui aura pour mission de rendre le meilleur service possible à la population cahuzacoise.

La cérémonie des vœux fixée au vendredi 5 janvier à 19 heures, revêtira une note particulière puisque nous vous présenterons Mme PILUDU Lauriane sage-femme, qui exerce dans un local loué par la mairie contre la poste.

Vous ferez aussi connaissance avec Mme Kafia GHEMARI, chirurgien dentiste qui crée un nouveau cabinet dentaire dans les mêmes locaux que l'ancien.

Nous accueillerons également Mme Isabelle DUBOIS, masseur-kinésithérapeute. Son cabinet sera ouvert début janvier, au 248 chemin de Péreyrols.



Nous honorerons ensuite l'équipe de foot qui cette année vient de monter en catégorie Excellence. L'Agglo a financé les nouvelles installations, vestiaires et douches, pour que le club intercommunal bénéficie d'une infrastructure de qualité. Un grand merci aux bénévoles du club, aux artisans de la commune et des communes voisines qui ont participé au projet, ainsi qu'aux employés municipaux du village que nous avons mis à disposition chaque fois que nécessaire.

Le dévouement et l'implication directe de tous ont permis de construire et d'aménager ce bel ensemble. Les couleurs de Vère Grésigne sont portées haut et loin.

Les illuminations en ces périodes de fêtes ne doivent pas nous faire oublier que l'année 2018 sera difficile en matière de réalisations nouvelles. La perte de la taxe d'habitation, si elle n'est pas compensée, se décline par un manque de recettes de 111 611€.

Le conseil municipal va devoir tenir compte de tout cela dans l'élaboration de son budget, pour que cette nouvelle année soit agréable pour tout le monde.

Je termine sur une nouvelle aussi bonne qu'inattendue : pour la 2ème fois du mandat et cette fois-ci par testament, la commune hérite d'un bien immobilier. Mme Charlotte CROS lègue sa maison, meubles et immeubles, à la commune, maison située rue de l'église. Nous sommes très touchés par ce geste pour notre commune qui l'a vue grandir, puis partir à Paris. **Merci Charlotte.**

Chères et chers administrés, bonnes fêtes de Noël et de Nouvel An. Que 2018 vous apporte le meilleur pour vous et votre famille !

Le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent une



et vous invitent à
la **Cérémonie des vœux du Maire**,
qui aura lieu
le **Vendredi 5 janvier 2018**,
à la Salle des Fêtes
de Cahuzac sur Vère, à 19 h.

sommaire n° 20



Infos pratiques 02

Mot du maire 03

Infos communales 04-08

Actions communales 09-12

Le CME 12

La Communauté d'Agglo 13

Culture et animations 14-15

Retour en images 16



CONTACT MAIRIE

Vous pouvez joindre la mairie :

- ✓ par téléphone : 05 63 33 90 18
- ✓ par courriel : mairie.cahuzacsurvere@wanadoo.fr

Vous pouvez vous informer aussi :

- ✓ sur le site internet de la mairie : <http://www.cahuzac-sur-vere.fr>
- ✓ ou sur la page Facebook : « Village de Cahuzac sur Vère »



Compte rendu

des délibérations du Conseil Municipal

Si vous voulez consulter le compte-rendu complet de chaque délibération du Conseil Municipal, allez sur le site Internet de la commune à la rubrique « Municipalité ».



SEANCE DU 30 MAI 2017

L'an deux mil dix sept, le trente mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI
Jean-Fabien SAGE - Jean-Paul HUC
Jean-Pierre ROZIERES
Mmes Karine BERTRAND - Nathalie PHILIPPE
Delphine CALICIS - Catherine ESQUEVIN
Corinne CADARS - Jacqueline GASSIN
Représentés : Benoît MARCOUL a donné procuration à Ernest GIORGIUTTI
Olivier BOUTIN a donné procuration à Michel BONNET
Céline BEGIN a donné procuration à Jean-Fabien SAGE
Absent : Adeline GATIMEL
Secrétaire : Karine BERTRAND

- retrait des communes de Missècle et Moulayres de la communauté d'agglomération
- avenant de CABANEL pour 582 € relatif à la fourniture d'une fenêtre bois 1 vantail pour la maison des associations
- adhésion au groupement d'achat d'énergie avec le SDET
- vote d'une subvention exceptionnelle à l'association du SAD pour le vin d'honneur à l'occasion des 50 ans
- numérisation de l'état civil depuis 1903 jusqu'à 2002 pour un total approximatif de 1 000 €

SEANCE DU 5 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI
Jean-Fabien SAGE - Benoît MARCOUL
Jean-Pierre ROZIERES
Mmes Karine BERTRAND - Nathalie PHILIPPE
Jacqueline GASSIN - Corinne CALVIERE
Delphine CALICIS
Représentés : Catherine ESQUEVIN a donné procuration à Corinne CADARS
Absents : Olivier BOUTIN - Céline BEGIN - Jean-Paul HUC - Adeline GATIMEL
Secrétaire : Nathalie PHILIPPE

- décision modificative pour remboursement charges Fer Servadou (article 673 : 100 €)
- modification libellé subvention société de pêche : Association Gaule Montmiralaise
- location espace chasseur : bail emphytéotique de 30 ans au prix de 60 € par an
- cession parcelle H 1120 d'une superficie de 1a80ca pour l'euro symbolique par Mme VANDEWALLE pour permettre l'alignement. Frais notariés à la charge de la commune
- décision de lancer une enquête publique pour la vente de chemins
- modification statuts communauté d'agglomération : le nom sera Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET
Ernest GIORGIUTTI - Jean-Paul HUC
Benoît MARCOUL - Jean-Fabien SAGE
Mmes Karine BERTRAND
Catherine ESQUEVIN - Nathalie PHILIPPE
Jacqueline GASSIN
Représentés : Delphine CALICIS a donné
procuration à Ernest GIORGIUTTI
Olivier BOUTIN a donné procuration à
Jean-Fabien SAGE
Absents : Adeline CARRENO
Corinne CALVIERE - Jean-Pierre ROZIERES
Céline BEGIN
Secrétaire : Benoît MARCOUL

- décision modificative pour inscriptions des emprunts des Hauts de Cahuzac au budget (11 153 € en intérêts et 55 509 € en capital)
- refus catégorique de supprimer le passage à niveau n° 12
- signature de la convention d'instruction des actes d'urbanisme
- vente des parcelles D 1060 et 1061 d'une superficie de 0a58ca et 2a41ca à M. et Mme CASTAGNE
- demandes de subventions pour le tableau de crucifixion de l'église de Granéjols

L'an deux mil dix-sept, le dix novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : BONNET Michel
BERTRAND Karine - CADARS Corinne
ESQUEVIN Catherine - GIORGIUTTI Ernest
SAGE Jean-Fabien - CALICIS Delphine
GASSIN Jacqueline
Représentés : MARCOUL Benoît a donné
procuration à GASSIN Jacqueline
Absents : BEGIN Céline - GATIMEL Adeline
PHILIPPE Nathalie
ROZIERES Jean-Pierre (exc)
BOUTIN Olivier - HUC Jean-Paul
Secrétaire : Karine BERTRAND

- location du cabinet dentaire à Mme Kafia GHEMARI au prix de 480 € à compter du 01.12.2017,
- signature des avenants relatifs aux conventions PLAI et PLUS des logements « Les Hauts de Cahuzac »,
- signature de la convention d'engagement en conseil en énergie partagée avec la communauté d'agglomération,
- approbation du rapport de la CLECT et de l'évaluation des charges transférées à verser par les communes des anciennes communautés de communes Tarn et Dadou et du Pays rabastinois à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,
- approbation de la fixation libre des attributions de compensation selon la procédure dérogatoire à verser par les communes des anciennes communautés de communes Tarn et Dadou et du Pays rabastinois,
- approbation du devis de 3 709.67 € HT relatif à l'effacement des réseaux de la Rue de la Brèche et rue de l'église,
- autorisation de signer l'accord pour le ramassage des pneus usagés avec la société COPREC de Béziers pour le traitement et la collecte des pneus usagés au prix de 1.70 € l'unité,
- acceptation de la donation des biens mobiliers et immobiliers (maison et jardin) de Charlotte CROS,
- signature de l'avenant de SCOP TRIO ELEC pour un montant de 285.60 € TTC,
- acceptation de deux listes d'admission en non-valeur pour un montant de 0.65 € pour la commune et 1 799.02 € pour le budget assainissement.



Permis de construire

accordés au 20/11/2017

Nom et Prénom	Lieu	Nature
EARL PLAGEOLLES Robert et Bernard	Pennesalvié	Abri pour matériel agricole
METGE Patrice	Route de la Bélautié	Aménagement habitation dans entrepôt
ORANGE	Cinq Peyres	Modification installation téléphonie
REVELLAT Anthony	La Colombarié	Réhabilitation grange en maison
MALET Annie	Rue Mauzac	Maison
WEEKS Julian	Granéjous	Modification muret, piscine déplacée et fenêtres supprimées
HAZIME Hichème	Chemin de l'escalfadou	Maison

Déclarations préalables

accordés au 20/11/2017

Nom et Prénom	Lieu	Nature
GAEC CLOUSCARD	Taillade	Pose panneaux photovoltaïques
FAURE Cédric	Chemin de l'escalfadou	Clôture
HYLAK François	Cantalauze	Panneaux photovoltaïques
YECHE Francis (CLABAULT)	Rue clos du vallon	Division foncière
VANDEWALLE Anna	Chemin de l'escalfadou	Division de terrain
DAVID Eliane (CHARBEY)	Chemin de l'escalfadou	Division de terrain
YECHE Francis (SALVIGNOL)	Rue clos du vallon	Division de terrain
FAURE Nadine	Lintin	Panneaux photovoltaïques
MALET Annie	Rue Mauzac	Création entrée portail
NAVARRO André	Les Mazes	Panneaux photovoltaïques

Etat Civil

Ils nous ont quittés

■ CASSAGNES Vve RIVIERES Moïsette	20.06.2017
■ LAGARDERE Renée	13.06.2017
■ AGRECH Jacqui	06.09.2017
■ DOLLE Damien	13.09.2017
■ CROS Charlotte	15.09.2017
■ POUGET René	23.09.2017
■ RECH Olga Vve BAUBIL	17.10.2017
■ ROUQUETTE Lucien	07.11.2017
■ SOREL Guy	01.12.2017

Félicitations

■ Charles DAURIAC et Marine CLERGUE	01.07.2017
■ Laetitia CABROL et Marine BRUNET	05.08.2017
■ Antonio DIAS ALVES et Béatrice GIEUSSE	09.09.2017
■ Hassane HAZIME et Mariem AFLIHEN	30.09.2017

Bienvenue

■ Ellie TESTON	01.06.2017
■ Léanna DOBROWOLSKI	12.07.2017
■ Matthieu BRANQUART	23.09.2017
■ Valério ESCOBEDO	19.10.2017
■ Martin DELANNOY	11.11.2017

▶ PACS en Mairie depuis le 1er novembre 2017



Désormais, aux termes des articles 48 et 114 de la loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle du 18 novembre 2016, les personnes qui veulent conclure un PACS (Pacte Civil de Solidarité) doivent, à partir du 1er novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration, modification ou dissolution de PACS auprès des officiers d'état civil de la mairie de leur résidence commune, et non plus au tribunal d'instance. La compétence des notaires en matière de Pacs reste inchangée.

▶ Bienvenue au nouvel agent municipal ! Bonne retraite à l'ancien !



Au mois de janvier 2018, M. Philippe Mandirac, agent municipal le plus ancien, prend une retraite bien méritée. Afin d'assurer une transmission des savoirs et des informations, la municipalité a engagé, depuis le 1er octobre 2017, **M. Pradel Frédéric**, qui remplacera M. Mandirac à partir du mois de janvier, en tant que stagiaire dans un premier temps.

Nous souhaitons tous, à **M. Mandirac**, une heureuse retraite, après tant d'années passées au service de la communauté cahuzacoise.

▶ Enquête INSEE



L'Insee réalise, entre le 25 septembre 2017 et le 31 janvier 2018, une enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

Cette enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leurs emprunts. Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales et l'étude de l'évolution du patrimoine et de sa composition.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

► Installer une centrale solaire dans son village ?



Voilà une idée intéressante et éco responsable ! Le principe est simple : plusieurs habitants d'un même secteur se regroupent afin d'équiper les toits les mieux exposés de panneaux solaires. Les investissements et les bénéfices sont partagés. Ce système permet de vendre sa production à EDF qui garantit actuellement les tarifs sur 20 ans. Même si la rentabilité a diminué, conséquence de la baisse du coût de rachat du KW, le coût de l'installation a lui aussi diminué, assurant ainsi une rentabilité acceptable au projet. Mais le premier intérêt est de s'appropriier la question énergétique et de participer au développement des énergies renouvelables dans son proche environnement. Bref un geste d'éco citoyen.

Les collectivités peuvent participer au projet en investissant dans les installations et permettre ainsi de débloquer plus facilement des emprunts bancaires complémentaires.

Il peut être également visé l'auto consommation collective d'un secteur, d'un quartier. Une réflexion sur ce type de projet est ouverte et il faudra attendre quelques temps afin qu'un cadre soit posé.

Pour en savoir plus sur les projets mis en place et qui fonctionnent, vous pouvez vous rendre sur le site www.centralesvillageoises.fr.

► "Rallye Cœur des Vignobles", à Cahuzac.

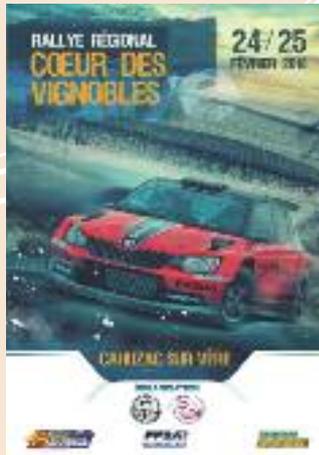
Le week-end du 24 au 25 février, la commune de Cahuzac sur Vère sera le lieu d'un grand rallye automobile, le rallye "Cœur des Vignobles".

Les organisateurs se sont attachés à gêner le moins possible la circulation des usagers, mais il n'a pas été possible d'éviter certains désagréments.

Organisation prévue, sous réserve de l'autorisation préfectorale :

- Repérages : dimanche 18 février et samedi matin 24 février 2018.
- Vérifications administratives et techniques : Samedi 24 février après midi, devant INFACO, bois de Roziès.
- Parc à remorques : terrain en face de l'école Prim'Vère.
- Accueil des officiels : Salle des fêtes.
- **Course dimanche 25 février : départ à partir de 9 heures, parking de l'école Prim'Vère.**

Toutes les routes communales rejoignant les itinéraires de course seront donc fermées, ainsi que les rues du Barry, de la Belautié et des écoles, dans Cahuzac. Les itinéraires définitifs seront disponibles à la Mairie, dès que l'autorisation préfectorale sera donnée.



► Le recyclage des petits appareils électriques et électroniques.



Très tentant de jeter à la poubelle ou devant les conteneurs, un petit appareil électroménager ou de les déposer au pied des conteneurs de poubelles ménagères, du fait de sa petite taille ! Ces petits appareils vont de la brosse à dents électrique à l'imprimante ou l'ordinateur, à l'aspirateur, à la perceuse ou la tondeuse.

Or, il est indispensable de recycler ces appareils qui ne peuvent être ramassés par les services de poubelles ménagères.

Ils sont recyclables à près de 80 % ce qui permet de récupérer des matières premières (plastiques, ferraille, métaux divers) et de fabriquer d'autres objets avec. Autant d'économie de ressources naturelles !

On évite aussi la dégradation de l'environnement par l'extraction de nouvelles matières premières et la récupération des polluants que ces appareils contiennent. Et vu l'état de la planète actuellement, ... !!!!

De plus, cela crée des emplois de proximité et non délocalisables : plus de 7000 emplois en France pour le recyclage des appareils électriques et électroniques ! Tout le monde est gagnant ! Et tout le monde est concerné !

Alors faites le geste ! Apportez vous-même vos petits appareils ménagers ou de bricolage **aux deux déchetteries que nous avons à proximité : à Castelnau de Montmiral et à Gaillac.**



► Adressage



La mise en place de l'adressage de toutes les maisons, des chemins, routes et rues de la commune touche à sa fin.

La consultation des fournisseurs est lancée et vers la mi-décembre, l'entreprise chargée de réaliser les panneaux de rue et les numéros sera choisie. Les panneaux devraient être installés en début d'année 2018.

Les habitants seront informés ensuite par publipostage du numéro qui leur a été attribué et seront invités à retirer à la mairie les plaques de numéro de maison, en échange d'une attestation de remise et des indications pour fixer cette plaque.

► Le point sur les travaux

• Les bâtiments

La municipalité continue l'entretien et la restauration du patrimoine immobilier de la commune.

Ainsi, après avoir refait les toits de la médiathèque, de l'entrepôt Gaby Cahuzac, de l'église et de la maison des



associations en 2016, cet été, ce fut le tour du toit de la Mairie d'être remis à neuf. Il a fallu aussi rafraîchir le plafond de la salle du conseil, très abîmé par des fuites du toit.

Cependant, le plus gros chantier fut cette année, la réhabilitation de la Maison des associations qui est maintenant

terminée. Les artisans ayant pris du retard dans les travaux, celle-ci n'a pu être prête pour la rentrée de septembre 2017,



ni de Toussaint. Désormais, deux pièces seront disponibles et particulièrement, une pièce avec accessibilité pour les handicapés, au rez-de-chaussée. Cette pièce bénéficie aussi d'une terrasse accessible par une nouvelle baie vitrée ou par un plan incliné extérieur. Des plantations seront faites ultérieurement dans les jardinières qui l'entourent, pour mieux protéger les utilisateurs des dangers de la rue.

• La voirie

Depuis le 1er janvier 2017, seule la Communauté d'Agglomération est habilitée à effectuer les travaux de voirie. La mairie ne peut intervenir seule.

Cette année plusieurs routes ont été en partie réparées notamment autour de Lintin, Granejouis, Istricou,



Fontanes, ... Dans le cœur du village, des travaux étaient programmés depuis 2015 pour les rues de L'Eglise et de la Brèche, mais la fusion des trois communautés en a retardé l'exécution. Monsieur le Maire a reçu une promesse ferme que les travaux du cœur du village seraient réalisés au printemps 2018. Nous espérons qu'il n'y aura pas d'autre retard, car bien des chantiers encore ont été repérés sur la commune.

• Les Hauts de Cahuzac

La résidence des Hauts de Cahuzac va bénéficier d'un aménagement paysager pour améliorer les abords et protéger les résidents de l'ensoleillement excessif et de l'exposition aux regards depuis la rue. La première

étape en est la création d'un espace de convivialité, à l'abri de la route, avec l'installation d'une pergola et deux bancs.



Des plantations viendront compléter cet ensemble.

► Cimetière : procédures de reprise des concessions // // // // //

La procédure de reprise des sépultures **SANS TITRE DE CONCESSION**, pour les 5 cimetières de la commune, est quasiment terminée.

Par contre, la procédure de reprise des concessions **EN ETAT D'ABANDON**, est toujours en cours. Elle se poursuivra jusqu'à fin 2018, début 2019.

Sur toutes les tombes concernées, a été apposé un petit panneau blanc pour prévenir les propriétaires.

Pour toutes demandes d'informations, précisions à donner, ou consultations de la liste des sépultures intégrées dans la procédure, s'adresser à la mairie.



► 1918 - 2018 : centenaire de la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale

Cette année nous célébrons le centenaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale, cette « boucherie » qui a marqué toute la vie du XX^e siècle ainsi que les esprits des soldats et des familles qui l'ont vécue.

Nous allons donc chercher durant cette année 2018 à honorer tout particulièrement la mémoire de nos Poilus.

Le Carré Militaire

A l'occasion de la reprise des tombes des cimetières, la municipalité est amenée à réaliser un Carré Militaire en l'honneur de soldats morts pour la France et dont les tombes n'ont pas été réclamées.

Avec le soutien et les recherches de l'association « Le Souvenir Français », la municipalité travaille à équiper ce carré militaire d'un entourage en granit gris, d'un mât et d'un drapeau français et de plaques mémorielles pour les soldats. Une plantation de certains rosiers, dont les noms commémorent les grandes batailles de la guerre, doit aussi fleurir ce carré militaire. L'inauguration officielle de ce Carré Militaire devrait se dérouler lors de la commémoration de l'armistice du 8 mai 2018.

Les recherches de M. Greenwood

M. Robert Greenwood, cahuzacois d'origine britannique et membre de l'association historique « Cahuzac, au fil du temps », a décidé de rendre hom-



mage aux 59 jeunes cahuzacois, morts pour la France durant la Guerre de 1914-1918 et inscrits sur les monuments aux morts de nos communes.

Sur une population d'environ 1374 habitants en 1911, cela représente près de 5% des habitants qui ont disparu, et surtout des jeunes hommes dans la force de l'âge, car nos « Poilus » ont souvent une vingtaine d'année seulement, voire moins. Le plus jeune, Georges Azéma, n'avait que 15 ans. Il était mousse à Brest. Il est mort après la guerre, de la grippe espagnole qui fit des ravages dans une population épuisée.

M. Greenwood s'est donc lancé dans les archives cahuzacoises et les archives militaires pour retracer l'histoire de chacun de ces jeunes soldats. Ses recherches avancent à grand pas, mais il lui reste quelques noms dont il n'arrive pas à retrouver la trace dans les archives. Et pour cela, **il fait appel aux souvenirs de tous et aux archives familiales.**

Il s'agit de :

- HAYTE Alfred
- MALET Abel

Il aimerait aussi en savoir beaucoup plus sur **Georges AZEMA**, le petit mousse de Brest, et sur **Eugène ASTIE**. Ce dernier, enfant de troupe, a été plusieurs fois cité, a reçu la Croix de guerre (mention étoile d'argent) et a été promu sous-lieutenant. Il est mort héroïquement le 6 octobre 1915, sur la Marne, à la tête de ses troupes, au pied des tranchées allemandes. Si vous pouvez apporter des informations, contactez le secrétariat de mairie. Un grand merci à l'avance, envers tous ceux qui donneront de leur temps pour faire aboutir ces projets.

Appel aux Cahuzacois !

Fouillez vos greniers et archives familiales à la recherche d'objets datant de la Guerre de 1914-1918.

Nous sommes à la recherche de :

- objets sculptés par les Poilus, en laiton ou autre métal,
- photos des ancêtres, des activités de l'époque, portraits, etc
- cartes postales de la guerre, lettres,
- instruments de musique,
- médailles,
- et surtout des livrets militaires !

Tout ceci pourrait venir étoffer les découvertes de M. Greenwood et permettre l'organisation d'une petite exposition au mois de novembre 2018.

► Un Forum des associations innovant ! //



Samedi 16 septembre de 9h à 12 h a eu lieu pour la 3^{ème} année consécutive, le Forum des Associations cahuzacoises. Mais cette année, nous avons innové et cela semble avoir été fort apprécié par les bénévoles des associations et par les Cahuzacois qui se sont montrés plus nombreux et plus intéressés que d'habitude.

En effet, nous avons déplacé le Forum sur la Place Hautpoul, devant la Mairie, au cœur du village, avec un repli éventuel dans la salle des fêtes, mais la météo nous a été favorable. Une vingtaine d'associations tenaient un stand, ce qui a permis de présenter un large éventail des nombreuses activités que Cahuzac propose à tous ses habitants.

Un des points forts de la fin de matinée fut la démonstration des gestes de premiers secours et de l'utilisation du défibrillateur, faite par les pompiers volontaires de Cahuzac sur Vère, en la personne de Jérôme et Christophe Calvo et de Romain Gaillard. Un grand merci à eux et à leur professionnalisme. Vous pouvez visionner la démonstration sur notre page Facebook « Village de Cahuzac sur Vère ». Nos pompiers ont proposé de reconduire cette initiative l'an prochain, ce que nous ferons volontiers !

► Le Salon du Livre à Cahuzac. //



Début juillet 2017, le Service culturel de la Mairie de Gaillac a proposé à la municipalité de Cahuzac de participer au Salon du Livre de Gaillac en faisant intervenir gratuitement des auteurs littéraires dans les classes de l'école Prim'Vère. Cette proposition fut accueillie avec plaisir, tant par les professeurs des écoles que par les bénévoles de la Médiathèque, partenaires de cette opération et de la municipalité.

Le vendredi 6 octobre, deux écrivaines, Marie Dorléans, auteure et illustratrice de livres pour enfants, et Hélène Gaudy, auteure pour adultes et enfants, sont intervenues dans les classes. Tous ont travaillé de façon ludique, les uns à développer leur imagination en créant des illustrations, d'autres dans un atelier d'écriture.

Souhaitons que cette aventure se reproduise l'an prochain et que nos jeunes développent ainsi leur amour des livres !

► Un Marché gourmand réussi ! //

Désormais, il est inscrit dans notre paysage d'été ! Le Marché Gourmand et Festif, qui s'est tenu sur la Place du Mercadial le jeudi 20 juillet au soir, a rassemblé 28 exposants de toutes sortes et a bien tenu ses promesses.



Nous avons pu céder à nos envies gourmandes, sucrées ou salées, avec des produits cuisinés sur place, tarnais (aligot, canard cuisiné, truffade, foie gras, frites, produits au safran ou au miel...) ou d'inspiration plus lointaine : cette année, nous avons même pu ajouter un stand de produits antillais et un autre de couscous et paëlla. Le bar à vin de nos vignerons locaux a connu une belle fréquentation et pour les amateurs d'autres boissons, un brasseur, nous a permis de déguster sa bière artisanale, La Belle de Trébas. Des artisans nous avaient rejoints, présentant des produits de qualité qu'il serait bon de mieux regarder parfois.

L'animation musicale du groupe fut très appréciée de même que les jeux en bois de la société Joc'Bois qui ont connu un grand succès et attiré petits et grands ! Nous recommencerons.

Nous vous donnons donc rendez-vous l'an prochain, sans doute le jeudi 19 juillet pour notre 4^{ème} Marché Gourmand annuel.

► Réorganisation de la « cantine ». //

Le nombre d'enfants mangeant au restaurant scolaire ne cesse d'augmenter ces dernières années et en septembre, la capacité maximale du réfectoire a été dépassée.



La municipalité a alors réorganisé les services et créé un deuxième lieu de réfectoire pour les petites sections de maternelle, dans les locaux du CLAE (la « garderie »). La quinzaine d'enfants concernée peut donc déguster un repas chaud, directement servi depuis le restaurant scolaire tout proche, dans un lieu calme, sans bruit et avec des tables et des chaises neuves à leur taille. Les autres enfants de maternelle continuent à manger dans le réfectoire, en démarrant ¼ d'heure avant l'arrivée des enfants de l'école élémentaire.

Cette réorganisation semble donner toute satisfaction au personnel et aux utilisateurs.



Le projet de fleurissement de la commune avec la participation des habitants continue son bonhomme de chemin.

Samedi 25 novembre 2018, Mme Bismuth nous a permis de vivre une après-midi Roses, bien agréable. Après l'avoir écoutée nous raconter l'histoire de « la Rose

d'excellence, de la rose persane à la rose occitane », nous avons pu bénéficier de ses conseils de plantation et « d'élevage » des rosiers. Elle nous a aussi guidé dans le choix de rosiers adaptés à notre climat et nos sols à travers le catalogue très fourni et aux prix très accessibles de la rosériste « Francia Thauvin ».

La municipalité va donc compléter ses massifs dans le vieux village par des rosiers choisis d'après ses conseils. Nous espérons que de nombreux cahuzacois du village et des hameaux en feront autant pour augmenter l'attractivité et l'aspect pittoresque de notre village et de ses hameaux.



C.M.E



Le CME au travail

Les jeunes élus du nouveau Conseil Municipal Enfants ont continué à travailler pour améliorer la qualité de vie du village.

Pour cela, ils ont mis en place une campagne de Sécurité routière, auprès de leurs camarades et de leurs parents, à propos de la nouvelle réglementation sur le port du casque pour les jeunes de moins de 12 ans. Ils ont réalisé une affiche et des tracts de sensibilisation qu'ils ont distribué à l'école et dans tous les commerces et lieux publics du village. Nous espérons que cette campagne permettra à tous de mieux prendre conscience des dangers à éviter sur la route et de mieux protéger nos jeunes.

Ensuite, ils ont préparé avec beaucoup de sérieux la cérémonie de l'armistice du 11 novembre, durant laquelle ils ont lu le texte de l'association des anciens combattants qui rappelait le centenaire de l'entrée en guerre des Etats Unis et les horreurs vécus par nos Poilus. Ils ont ensuite chanté a cappella, notre hymne national

qu'ils avaient révisé avec beaucoup d'ardeur et d'enthousiasme. Un grand merci à eux pour leur engagement, ainsi qu'à leurs familles qui sont venues en nombre les soutenir et rendre hommage à nos Morts pour la France.

Enfin, ils ont continué à s'investir en choisissant de mettre en place une action conjuguée entre la Municipalité et l'école Prim'Vère à l'occasion du Téléthon. En effet, le vendredi 8 décembre, c'est par un lâcher de ballons, sur le parking de l'école, que le Téléthon s'est ouvert. Etaient accrochées à ces ballons, des cartes postales que tous les enfants de l'école avaient dessinées, dans l'espoir que celui qui les trouverait ait la gentillesse de les renvoyer.

Le Comité des jeunes du village a repris son action. Composé des anciens élus du CME et de nouveaux jeunes du village, ils ont participé au Forum des associations et au Téléthon en s'engageant dans la vente des billets de tombola. Ils réfléchissent à d'autres actions qu'ils pourraient mener et encouragent les autres jeunes à les rejoindre.

Nous sommes heureux de voir que des jeunes enfants du village trouvent intérêt à participer à l'animation de la commune et apprennent avec autant d'enthousiasme leur futur métier de citoyen.



**Pas de héros sans casque,
pas de vélo sans casque !**

Gaillac-Graulhet Agglo



▶ Si vous voulez suivre l'actualité de l'Agglomération Gaillac-Graulhet, vous pouvez aller sur sa page Facebook : <https://www.facebook.com/Tarn.et.Dadou/>



Rénovation énergétique de votre logement : l'Agglo Gaillac-Graulhet peut vous aider !



Depuis juillet 2017, la communauté d'agglo Gaillac-Graulhet a mis en place, un service territorial pour la rénovation énergétique : **Rénovam**.

Ce service propose gratuitement d'accompagner les habitants dans leur projet de rénovation énergétique, grâce à l'aide du CAUE, ADIL, ANAH, Département, Région, ADEME.. et d'experts techniques, juridiques ou financiers.

Quelle que soit votre situation personnelle, vous pouvez ainsi obtenir une aide telle qu'un état des lieux du logement, des conseils sur les travaux à réaliser,

l'analyse financière adaptée à votre situation, l'accompagnement aux demandes de subventions...

Attention, ce dispositif a une durée limitée à Octobre 2019.

N'hésitez pas à contacter la plateforme Rénovam pour toute question sur votre projet :
05 63 60 16 80 - renovam-renovation-energetique.fr



Stand de gestion des déchets au Marché de Cahuzac



Lors de sa délibération du 2 octobre 2017, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a décidé **d'étendre sur tout son territoire et les 63 communes, le Plan « Zéro Déchet Zéro Gaspillage »** que la Communauté de communes Tarn et Dadou avait mis en place dans le cadre de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro gaspillage », lancé par le ministère de la transition écologique et solidaire en 2014.

L'idéal à atteindre est de ne pas gaspiller, de limiter au maximum la production de déchets, de réemployer localement, de recycler tout ce qui peut l'être, et de s'engager dans les démarches d'une économie circulaire. Ce travail est soutenu par l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), financièrement et au niveau des animations territoriales.

Ainsi, au marché de Cahuzac, les animateurs du service Déchets et Sensibilisation de l'Agglomération ont tenu un stand de sensibilisation à la gestion des déchets, le mercredi 4 octobre 2017. Les Cahuzacois qui le désiraient ont eu aussi l'opportunité d'acheter un composteur de 320 litres, en plastique recyclé, pour la modique somme de 15 €.



AGENDA

des manifestations 1^{er} semestre 2018

5 janvier	Vœux du maire
13 janvier	Loto des pompiers
20 janvier	Loto du foot
27 janvier	Loto de l'association « 1001 danses »
3 février	Loto des Ecoles, APE.
10 février	Loto du jumelage Cahuzac-Maar
11 février	Stage Zumba, Association « 1001 danses »
17 février	Loto de jumelage « Cahuzac-Tormac »
24-25 février	Rallye automobile « Cœur des vignobles »
10 mars	Atelier Débat sur la Fin de vie, avec le Dr Pradines, association « La Maison Astrolabe ».
17 mars	Soirée Fitness, Association « 1001 danses »
24 mars	Soirée « Saint Patrick », association CAC
7 avril	Carnaval des Enfants, association des Parents d'Elèves.
Fin avril	Concert à l'Eglise Saint Jean-Baptiste de Granejous, association « Cahuzac, au fil du temps ».
12 mai	2 ^{ème} journée au profit de l'association « Lupus France ».
27 mai	Concert « Opéra Pastille », récital parodique, humour musical, association Opéra Soleil.
10 juin	Stage Zumba et Fitness, association Bodyform
16-17 juin	Stage de Tango Argentin
24 juin	Concert de 4 chorales à l'église de Cahuzac sur Vère à 17 heures
1er juillet	Gala de danse, association « 1001 danses »
6-7-8 juillet	Fêtes de Cahuzac, association CAC
19 juillet	Marché festif et gourmand
7 août	Opéra Soleil, soirée lyrique.

Félicitations!

La Municipalité tient à féliciter les deux associations cahuzacoises qui ont été nommées lors du concours des **Trophées associatifs**, organisé par le journal La Dépêche. Il s'agit des associations « **La P'tite Friperie** » et « **Opéra Soleil** ». Ces associations ont été sélectionnées en raison de leur dynamisme, de leur engagement et de l'originalité de leur projet. Certes, elles n'ont pas remporté le prix final lors de la soirée du 11 octobre, mais leur sélection montre à quel point les habitants de Cahuzac sur Vère et des alentours recèlent de trésors humains et d'esprit d'initiative.

Un grand bravo à ces deux associations, mais aussi à toutes les autres, toujours aussi engagées dans l'animation de notre commune. Il n'y qu'à voir l'agenda des manifestations !

Associations, pensez à nous communiquer les informations sur vos animations, pour qu'on les annonce dans le bulletin municipal, sur le panneau électronique, sur le site de la Mairie et sur la Page Facebook. Les informations données ici sont celles dont nous disposons à la date d'impression.



2ème Journée au profit de LUPUS France

L'association Lupus France organise pour le samedi 12 mai 2018 une grande manifestation avec randonnée pédestre, course à pied et grand repas dansant le soir.

Lieu : Salle des Fêtes de Cahuzac sur Vère.

Concert

L'association Chante Vère organise un concert de plusieurs chorales dans l'église Saint Thomas de Canterbury, à Cahuzac sur Vère, le dimanche 24 juin à 17 heures.



Concert lyrique

Dimanche 27 mai à 17h, à la salle des Fêtes, l'association Opéra Soleil prévoit de présenter la compagnie "Acide Lyrik" dans "Opéra Pastille", récital parodique, version ébouriffante.

Un fou rire assuré pour les amateurs d'art lyrique et les non-initiés.

Entrée 12 € - gratuit pour les moins de 12 ans.

Conférence-débat sur « La fin de vie »

Nous avons la chance de vivre en moyenne bien plus longtemps qu'autrefois et les conditions de la fin de vie font désormais l'objet d'une attention inédite dans une approche dite palliative. Soulager au maximum les souffrances du malade, de sa famille et de ses proches, dans ce moment si particulier de notre existence, est un objectif de plus en plus présent, qui nécessite la coopération entre les divers intervenants. Pour en parler, l'association « La Maison Astrolabe » vous invite à un après-midi de conférence-débat avec le Dr Pradines,

**le samedi 10 mars 2018, de 14h à 17 h
à la Salle des Fêtes de Cahuzac sur Vère.**

Inscription conseillée sur ce lien :

<https://goo.gl/forms/CXlCOsMkChOYxBh82>

ou par téléphone : 06.14.44.75.29

par mail : lamaisonastrolabe@gmail.com



Retour en images

Juillet - Marché Gourmand



Juillet - Fêtes de Cahuzac, par le CAC



1^{er} août - Opéra Soleil



Septembre - Forum des Associations



Octobre - Conférence sur la Fin de vie, par la Maison Astrolabe



Octobre - Salon du livre, venue d'auteur de littérature jeunesse



Armistice - 11 novembre 2017

